

■ Fonds générés par les écoles

Conformément à la loi scolaire:

■ DIRECTEURS D'ÉCOLE

■ ...

■ (2) Le directeur d'école est tenu :

■ ...

■ o) de rendre compte au conseil scolaire des sommes d'argent reçues de lui ou **de toute autre source;**

■ ...



Recommandations des vérificateurs

Alors:

de rendre compte au conseil scolaire des sommes d'argent reçues

- de lui on utilise SAP
- ou **de toute autre source** on utilise Argentscolaire.net



Recommandations des vérificateurs

Alors:

on utilise Argentscolaire.net
pour tous les fonds générés
par les écoles

